



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE



SLIME

Une solution pour agir
contre la précarité
énergétique

DOSSIER DE PRESSE



SEPTEMBRE 2022



« 12 millions de personnes en France sont en précarité énergétique. »

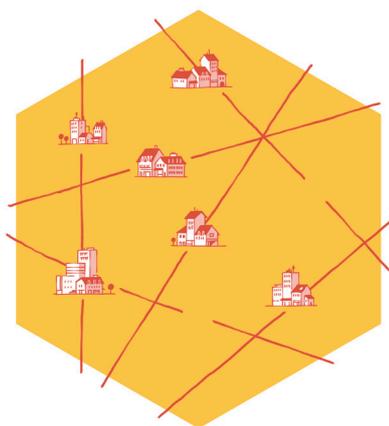
Les mauvaises performances thermiques des logements et la vétusté des équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire gonflent leurs factures énergétiques.

Qu'elles renoncent à les payer ou se privent pour en limiter le montant, cette réalité quotidienne des plus modestes est intolérable.

Pourtant, les solutions techniques pour rénover les logements existent : en lançant un vaste chantier national d'amélioration de la performance énergétique du bâti, nous pourrions apporter du confort à ceux qui n'en ont pas et réduire le montant des factures pour tous.

Le Slime est une solution pour agir contre la précarité énergétique. »

Marie Moisan,
coordinatrice du programme Slime
au CLER – Réseau pour la transition énergétique



SOMMAIRE

- 04** >> **La précarité énergétique**, un fléau qui touche 12 millions de personnes en France
- 05** >> **Le Slime**, une solution pour agir contre la précarité énergétique
- 11** >> Déjà près de **50 territoires engagés**
- 15** >> **Le CLER** - Réseau pour la transition énergétique



LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, UN FLÉAU QUI TOUCHE 12 MILLIONS DE PERSONNES EN FRANCE

« Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

En cet automne 2022, l'explosion des prix, le risque de pénurie de gaz et d'électricité, les problèmes géopolitiques et la pression du changement climatique font de l'énergie une préoccupation majeure pour la très grande majorité des Français. La précarité énergétique n'a jamais été aussi menaçante.

Depuis la loi Grenelle 2 votée en 2010, **la précarité énergétique est reconnue comme un problème social distinct de la pauvreté monétaire**, dont l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), créé en 2011, permet de suivre l'évolution en France.

Concrètement, **la précarité énergétique concerne les personnes ayant des difficultés à chauffer correctement leur logement, et ceci à un coût acceptable.**

Elle est souvent le résultat de deux facteurs :

- > **les mauvaises performances énergétiques du logement** (absence d'isolation, systèmes de production de chauffage et d'eau chaude vétustes), qui entraînent des factures d'énergie élevées,
- > **les faibles ressources des ménages**, qui ne peuvent faire face à ces factures.

D'après l'ONPE, **environ 12 millions de personnes seraient dans cette situation en France.**

Selon cet organisme, un ménage est en situation de précarité énergétique si :

- > son taux d'effort énergétique dépasse les 8%, c'est à dire si ses factures d'énergie (électricité, gaz, eau, fioul, etc.) représentent plus de 8% de tous ses revenus cumulés (salaires, allocations, etc.) ;
- > ses dépenses d'énergie sont supérieures à la médiane observée et son revenu net par unité de consommation est inférieur à 60% de la médiane nationale ;
- > le ménage, dont le revenu par unité de consommation est inférieur au troisième décile, déclare avoir froid dans son logement en raison d'un système de chauffage insuffisant, d'une panne d'installation, de sa situation financière, d'une mauvaise isolation ou de coupure pour impayé.

La précarité énergétique a de nombreuses conséquences : les ménages se retrouvent en **situation d'impayés, se restreignent sur le chauffage, voire s'en privent, s'isolent socialement.** Un logement humide ou mal chauffé peut altérer la santé de ses habitants et se dégrade plus rapidement. Les ménages recourent parfois à des systèmes de chauffage d'appoint qui peuvent être dangereux pour leur sécurité (incendies, intoxication au monoxyde de carbone). Enfin, les logements à faibles performances énergétiques sont à l'origine de fortes émissions de gaz à effet de serre et de gaspillage d'énergie.

En 2015, la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixait un **objectif de 500 000 rénovations énergétiques de logements par an d'ici 2025, dont au moins la moitié de ces logements seraient occupés par des ménages modestes.**

Selon l'ONPE et l'Agence nationale de l'habitat (Anah), **57 117 ménages ont rénové leur logement grâce au programme MaPrimeRenov Sérénité et MaPrimeRenov Copropriété en 2021.**

650 000 dossiers MaPrimeRénov' ont été validés par l'Anah en 2021.

Mais en 2022, la France compte encore 8 millions de passoires énergétiques.



LE SLIME, UNE SOLUTION POUR AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Pourquoi agir contre la précarité énergétique ?

La précarité énergétique désigne la difficulté, voire l'incapacité pour un ménage de chauffer son logement à un coût acceptable au regard de ses revenus. De par leurs compétences, les collectivités territoriales peuvent agir pour résorber ce phénomène.



Réduire les inégalités et augmenter le pouvoir d'achat des ménages

Selon l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), la précarité énergétique concerne 1 français sur 5. Déjà vulnérables du fait de leurs faibles revenus, leur situation est aggravée par l'état des logements. Souvent mal isolés, ils entraînent en effet des factures énergétiques trop élevées. Le premier enjeu de la lutte contre la précarité énergétique est donc de permettre l'égal accès de tous les citoyens à des conditions de logement convenables.

Optimiser l'efficacité des aides publiques

Il existe aujourd'hui plus de 15 mécanismes nationaux pour le financement de la rénovation énergétique et plus de 2000 aides locales. Ce millefeuille est difficile à lire pour les ménages : il engendre un non-recours important et conduit à un saupoudrage d'argent public estimé à 4,5 milliards d'euros par an. (Institut NégaWatt, Juin 2018). Pourtant, **l'énergie est le second motif des demandes d'aides financières adressées aux centres d'action sociale, juste derrière l'aide alimentaire.**

Favoriser la rénovation des passoires énergétiques et contribuer aux objectifs de transition

Estimées à 8 millions en France, les passoires énergétiques désignent les logements classés F ou G. Ces logements sont donc particulièrement énergivores. Or, la moitié d'entre eux est occupée par des ménages aux ressources modestes. (Enquête Phébus, 2012). **Éradiquer ces passoires permettrait d'éviter l'émission de 6 millions de tonnes de gaz à effet de serre et de créer plus de 126 000 emplois. (Initiative Rénovons ! 2017)**

Répondre à un enjeu sanitaire et réduire les dépenses de santé

Plusieurs études médicales établissent aujourd'hui clairement des liens entre précarité énergétique et santé. En effet, la restriction de chauffage favorise la fatigue et les « pathologies du logement » : asthme, bronchites chroniques, arthrose, anxiété, etc. Ces pathologies sont liées au froid et à la détérioration de la qualité de l'air intérieur : taux d'humidité important, présence de moisissures, surexposition aux intoxications au monoxyde de carbone et aux acariens... Cette situation a par ailleurs un impact non négligeable sur la santé physique et mentale des ménages concernés. Selon une étude, **chaque euro investi dans la rénovation énergétique engendre 30 centimes d'euros d'économie en dépenses de santé** (EDF-CemkaEval-Université de Warwick, 2018).

LE SLIME, UNE SOLUTION POUR AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Slime, une méthodologie au service des collectivités territoriales

Le Slime est un outil d'ingénierie territoriale à destination des collectivités pour mettre en œuvre une politique ambitieuse de lutte contre la précarité énergétique. Il vise à massifier le repérage des ménages en situation de précarité énergétique pour qualifier leur situation et les orienter vers des solutions durables et adaptées. Pour cela, le Slime s'appuie sur les dispositifs existant à l'échelle locale et mobilise l'ensemble des acteurs concernés afin de mettre en cohérence les actions de lutte contre la précarité énergétique.



Localement, la collectivité organise les actions de lutte contre la précarité énergétique sur son territoire en apportant de la cohérence entre elles. Cette cohérence doit être établie en amont (identification des ménages) et en aval (orientation) en s'appuyant sur l'existant. Cette animation territoriale est la pierre angulaire des dispositifs Slime.

Le dispositif peut être mis en place par une ou plusieurs collectivités locales (commune, groupement de communes, département, région) ou leurs établissements (centre communal ou intercommunal d'action sociale - CCAS, établissement public territorial - EPT, etc.) ou des Groupements d'Intérêt Public. Elles ont la possibilité de contractualiser avec une structure tierce chargée de mettre en œuvre ce programme (par exemple des associations du secteur de l'énergie, du logement ou de l'accompagnement social).

Les collectivités qui souhaitent rejoindre le programme peuvent déposer un dossier de candidature lors des appels à candidatures organisés par le CLER - Réseau pour la transition énergétique trois fois par an (28 février, 31 mai, 30 septembre). Elles bénéficient alors de l'accompagnement du CLER - Réseau pour la transition énergétique dans le montage de leur dossier.



Le programme Slime apporte aux collectivités lauréates :

- > **Une méthodologie** de lutte contre la précarité énergétique
- > **Des outils** (informatiques, méthodologiques...)
- > **Des financements** via les Certificats d'économie d'énergie (CEE), qui couvrent jusqu'à 70% des dépenses de la collectivité
- > **Un accompagnement** individuel par l'équipe du CLER



LE SLIME, UNE SOLUTION POUR AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Sur le plan méthodologique, le programme se décompose en trois étapes :



01 Repérage

Organisation d'une chaîne de détection des ménages en situation de précarité énergétique par la mobilisation des acteurs concernés du territoire (les intervenants sociaux, les fournisseurs et distributeurs d'énergie, les professionnels du secteur médical, les facteurs, les gardiens d'immeuble, les bénévoles d'associations, etc. doivent pouvoir faire remonter facilement les situations préoccupantes qu'ils rencontrent dans leurs activités quotidiennes, avec l'accord des ménages). Ce réseau de « donneurs d'alerte » peut être complété par d'autres méthodes de repérage (communication, utilisation des fichiers d'impayés et de demandes d'aides FSL, animations locales...)



02 Diagnostic

Réalisation d'un diagnostic sociotechnique au domicile des ménages visant à qualifier l'état du bâti et des équipements, les usages dans le logement et la situation sociale et financière du ménage. C'est l'occasion d'installer des petits équipements permettant des économies d'énergie et un gain de confort immédiats et de fournir des conseils personnalisés au ménage. L'ensemble des données recueillies sont répertoriées dans un logiciel en ligne depuis 2017.



03 Orientation

des ménages vers des dispositifs et programmes adaptés à leur situation : travaux de rénovation énergétique, fonds social d'aide aux travaux, médiation et aides sociales, traitement du logement indigne, etc. La collectivité doit prévoir un accompagnement renforcé des ménages les plus vulnérables pour faciliter la mise en œuvre des solutions proposées.



LE SLIME, UNE SOLUTION POUR AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique met à disposition des collectivités et de leurs partenaires différents outils

- > Une **formation-action « S'appropriier le programme Slime »** à destination des collectivités intéressées par le programme.
- > Un **site internet doté d'une boîte à outils**, qui comprend notamment : un livret méthodologique, un kit d'outils pour l'évaluation des dispositifs locaux, une charte graphique, ainsi que de nombreuses ressources issues de retours d'expérience pour chaque étape de la méthodologie.
- > Un **logiciel, SoliDiag**, qui permet aux chargés de visite d'entrer l'ensemble des informations nécessaires au diagnostic pendant la visite, aux coordinateurs de suivre le dispositif sur leur territoire et au CLER de comptabiliser les visites effectuées.
- > Une **formation au diagnostic sociotechnique** coordonnée par le CLER mais mise en œuvre par des structures formatrices partout en France.
- > Une **animation dédiée à la « communauté Slime »** : une liste d'échange Google groups, un séminaire annuel organisé conjointement avec le réseau RAPPEL et des webinaires.



Le financement provient du dispositif des **Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)**, auquel le programme est éligible.

Ce dispositif permet de **financer jusqu'à 70% des dépenses réalisées par les collectivités**. Ce financement est calculé selon un système de forfait pour chaque visite réalisée.

Sur le terrain : les résultats du programme depuis 2013



Plus de 60 000

ménages en précarité énergétique ont bénéficié du programme Slime, soit plus de 130 000 personnes.



Près de 50

collectivités ont déployé un Slime sur leur territoire.

LE SLIME, UNE SOLUTION POUR AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les principales conditions de réussite d'un dispositif Slime

Depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, les départements sont désignés chefs de file de la résorption de la précarité énergétique. Cette échelle est particulièrement pertinente pour la mise en place d'un dispositif Slime. C'est également le cas des collectivités de taille importante telles que les métropoles ou groupements de collectivités.

La réussite d'un dispositif Slime dépend avant tout de son animation territoriale, qui permet à la fois de repérer les ménages en situation de précarité énergétique et de leur proposer des solutions adaptées.

Les effets sur les ménages sont plus importants lorsque le dispositif réunit les conditions suivantes :

- > Intégration des compétences « logement » et « accompagnement social » au Slime,
- > Existence d'une large palette de solutions sur le territoire, avec des acteurs disponibles pour prendre le relais suite à l'orientation,
- > Suivi du ménage après la visite, que ce soit par téléphone ou lors d'une seconde visite à domicile.

Impacts des visites Slime sur la situation des ménages

Une évaluation du programme réalisée en 2020 a mis en évidence une nette amélioration de la situation des ménages sur les territoires ayant mis en œuvre un Slime :

84 % se mettent en action suite à la visite : entreprendre des démarches, changer ses habitudes, mieux suivre ses factures...

65% réalisent une action engageante suite à la visite : réaliser des travaux de rénovation énergétique, solliciter des aides financières, déménager...

La visite Slime permet aux ménages de mieux comprendre leur logement, de monter en compétence : avant la visite, 78% ayant eu froid dans leur logement l'expliquaient par une privation de chauffage. Après la visite, ils sont 75% à pointer le manque d'isolation de leur logement comme cause principale du froid.

Suite à la visite, 62 % se sentent suffisamment acteurs pour transmettre les conseils qu'ils ont reçus à une personne de leur entourage.

63% déclarent mieux comprendre les aides auxquelles ils ont droit, et près de la moitié des ménages (46%) réalisent des travaux à la suite du diagnostic (isolation, changement de fenêtres, chaudière...).

35 % déclarent enfin ne plus souffrir du froid dans leur logement l'hiver, et 30% estiment avoir fait des économies sur leurs factures d'énergie.



Impact sur les territoires mettant en œuvre le dispositif

La mise en place d'un dispositif Slime peut avoir un fort impact sur le territoire concerné.

Il contribue à soutenir les politiques publiques locales en termes de justice sociale, de lutte contre le non-recours et de nouvelles approches du travail social.

Il encourage l'émergence de nouvelles solutions pour les ménages, comme les fonds « petits travaux ».

Il permet une meilleure structuration des dynamiques territoriales entre acteurs.



Télécharger le [rapport d'évaluation du Slime](#) et sa [synthèse](#).



En 2022, une nouvelle page s'ouvre pour le Slime

Pour faire face à une forte multiplication des situations de précarité énergétique, en 2022 le programme Slime monte en puissance.

« L'ambition est d'opérer d'ici 2025 un changement d'échelle pour atteindre 100 collectivités territoriales porteuses d'un dispositif Slime, soit une soixantaine de territoires supplémentaires actifs dans la lutte contre la précarité énergétique », explique Marie Moisan, coordinatrice du programme Slime.

Ce développement permettra d'atteindre à terme 100 000 ménages accompagnés en 4 ans, soit le double du nombre de foyers accompagnés depuis la création du Slime.

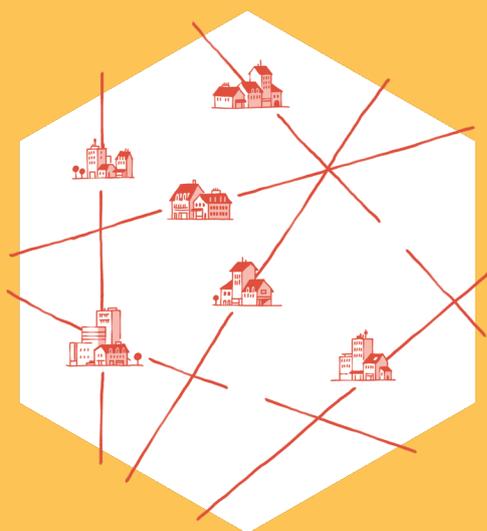
Pour accompagner ce développement, un nouvel appel à financeurs a été lancé, dans le cadre des Certificats d'Économie d'Énergie auxquels le Slime est éligible.

Depuis 2005, les fournisseurs d'énergie sont obligés d'agir en faveur de l'efficacité énergétique, en finançant par exemple des programmes sélectionnés par le ministère de la Transition écologique tels que le Slime.

D'une durée de 4 ans, ce programme d'information au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique est doté de 56 millions d'euros et représente 7016 GWh cumac précarité.

Cette nouvelle phase s'accompagne également d'un accompagnement renforcé pour au moins 20 % des ménages.

« De nouveaux outils méthodologiques et de formation seront déployés par le CLER – Réseau pour la transition énergétique pour accompagner et équiper au mieux les collectivités territoriales », annonce Marie Moisan.



DÉJÀ PRÈS DE 50 TERRITOIRES ENGAGÉS

Près de 50 collectivités ont déployé un Slime sur leur territoire, permettant d'accompagner plus de 60 000 ménages en précarité énergétique, soit plus de 130 000 personnes.

Si les Conseils départementaux, désignés comme chefs de file de la lutte contre la précarité énergétique, représentent un tiers de ces collectivités, le Slime bénéficie également aux Métropoles, CCAS, établissements publics et groupements de communes.

 Télécharger la [carte des territoires engagés](#)



Conseil départemental du Morbihan



Suite à la loi NOTRE, qui réorganise à partir de 2015 les compétences des collectivités, le département du Morbihan a souhaité s'engager dans une approche plus sociale de sa politique publique en matière d'habitat. Son service Habitat - Logement a écho de l'existence du dispositif Slime par une agence locale de l'énergie du territoire. Le département inscrit le Slime en 2016 dans le volet énergie de son « Plan d'actions pour l'habitat » et de son « Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées » (PDALHPD). Après six mois de configuration, le Slime Morbihan Énergie Solidarité est lancé en 2017.

Pour répondre aux objectifs de proximité, de capitalisation des compétences existantes et d'une gestion intégrée des dispositifs (rôle d'assemblage), le Slime Morbihan Énergie Solidarité s'appuie sur quatre opérateurs associatifs. Le repérage des situations s'effectue par le biais d'acteurs de terrain qui utilisent une fiche commune avec la lutte contre l'habitat indigne. L'ADIL centralise les fiches et répartit les situations sur les trois autres opérateurs qui réalisent les visites selon leur zone d'intervention.

Pour élargir la palette de réponses proposées aux ménages, plusieurs outils complémentaires sont adossés au Slime dès son démarrage : un fonds d'aide aux petits travaux (en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre), un accompagnement renforcé pour les ménages les plus fragiles (enclenchement de travaux, aide administrative, relogement, etc.) et une mission de médiation menée par l'ADIL auprès des bailleurs et locataires du parc privé pour favoriser la réalisation de travaux.

Soizic Perrault, vice-présidente du Conseil départemental du Morbihan, en charge du tourisme et du logement :

« Le Slime a toute sa place dans une politique départementale car l'humain est placé au cœur du dispositif. Il permet effectivement d'aller rencontrer les personnes chez elles et de prendre le temps de réaliser un accompagnement personnalisé et dédié à la question de l'énergie. De quoi développer réellement une approche sociale de la politique de l'habitat et proposer une alternative aux projets de rénovation globale. »

Sylvie Louédec – Coordinatrice MSE – ADIL 56 (partenaire opérationnel - animation) :

« Aujourd'hui, avec un peu de recul sur le dispositif, le Slime remplit ses fonctions : il répond à la politique de l'habitat du Département et aux problématiques des ménages qui souhaitent améliorer leurs conditions de vie. Le bénéficiaire est pour tous : les ménages, les partenaires, les bailleurs privés ou publics. »

Morgane Jolois, Instructrice FSL 56 :

« Le Slime est complémentaire à ma mission. Le fonds est le coup de pouce qui libère du poids de l'impayé. Mais se déplacer à domicile pour permettre aux ménages de comprendre leurs factures, puis de maîtriser leurs consommations, c'est indispensable. Les ménages prennent confiance dès lors qu'ils sont mieux informés. Ils peuvent faire appel à une société qui règle le chauffage ou le thermostat. Cette action préventive est prépondérante. »

Christine, locataire dans le Morbihan :

« La maison est tellement mal isolée qu'il y a des courants d'air partout. Je sens le froid qui passe sous les plinthes. J'ai dû renoncer à utiliser les convecteurs électriques. Pour atteindre une température acceptable, il faut que je les pousse au maximum et j'ai peur des factures que je pourrais recevoir, sachant que j'ai de petits revenus et une situation professionnelle très fragile depuis la crise sanitaire. Du coup, j'utilise uniquement la cheminée de la grande pièce du bas par temps froid, mais elle est largement fissurée et dépourvue de trappe. Je sais que c'est dangereux, alors je ne m'autorise qu'une flambée par jour. Mes enfants refusent désormais de m'envoyer leurs petits en hiver, de peur qu'ils tombent malade. »

Depuis la visite Slime, je suis régulièrement en contact avec Morbihan Solidarité Énergie qui suit mon dossier de très près. Quand je leur ai dit que la propriétaire ne semblait pas vouloir engager de travaux, ils ont à nouveau pris contact avec elle pour débloquer la situation. Je devrais passer l'hiver prochain dans une maison bien plus confortable. »



Conseil départemental du Gard

C'est à l'occasion d'une journée RAPPEL que Christine Brusque, issue de l'action sociale, découvre le Slime. Lorsque par la suite elle prend son poste de responsable du service Logement au Conseil départemental du Gard, elle propose à sa direction de lancer une expérimentation de Slime, sur le nord du département, via le Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) qui identifie la lutte contre la précarité énergétique parmi les axes à développer.

Avec le concours du CAUE et son EIE, des services sociaux du Département et des CCAS des communes associées, des visites sont réalisées pendant un an, l'ADIL et l'agglomération assurant le relais sur le volet Travaux. Au regard d'un bilan positif, l'expérimentation est généralisée à l'ensemble du département en 2018.

Muriel Mazellier – Chargée de mission et de projet au Service Logement de la Direction de l'Animation et du Développement Social des Territoires, Conseil départemental du Gard :

« En 2017, lorsque la question s'est posée de mettre en place un programme Slime, nous avons pu compter sur l'expérience accumulée et la compétence des associations Logement présentes sur notre territoire. Au vu des enjeux, le Slime a dès le départ mobilisé les différentes directions du Département. Cette vision et cette conception transversale ont convaincu les élus et favorisé sa mise en œuvre sur le territoire gardois. »

Virginie Négrier, animatrice et chargée de visite Slime – ALG (partenaire opérationnel) :

« Globalement les personnes que l'on rencontre dans le cadre du Slime sollicitent peu les aides. Nous les informons donc sur ce qui existe au niveau de leur commune. Cela leur redonne de l'espoir quant à la possibilité de régulariser leur situation en cas d'endettement. Je pense par exemple à des personnes âgées qui ne se nourriraient pas pour pouvoir honorer leurs factures d'énergie. Nos visites mettent en avant toutes les problématiques du mal-logement : des logements indécents dans le parc privé nécessitant des travaux de réhabilitation, et des problèmes de sur-occupation dans le parc social. »

Marie-Hélène Baumes, correspondante partenariat Solidarité EDF (partenaire) :

« Les préoccupations du Slime correspondent totalement à nos propres préoccupations : réussir la transition énergétique en n'oubliant personne. Ce dispositif répond à un réel besoin. Le diagnostic gratuit est un vrai plus pour le ménage qui ne peut pas aller voir un travailleur social. On vient à son domicile et on intègre l'ensemble de ses problématiques. »

Rachida, habitante de Nîmes

« Je suis venue habiter à Nîmes il y a trois ans. Quand j'ai commencé à recevoir mes factures, j'étais déprimée, je ne m'en sortais plus. L'association Mosaïque m'a orientée vers ALG. Ils sont venus à mon domicile constater les problèmes. Ils ont ensuite installé des réducteurs de débit et une poche pour limiter la consommation de la chasse d'eau dans les toilettes. J'ai vu la différence. C'est aussi grâce à eux que j'ai connu les Compagnons Bâtisseurs. Ils m'ont aidée à refaire mes murs, à placer des étagères, etc. Je me sens mieux dans mon logement et j'ai rencontré des gens formidables. »



Métropole Européenne de Lille

25% de la population lilloise est en situation de précarité énergétique, dont plus de deux tiers de locataires du parc privé. Partant de ce constat, le CCAS et la direction Habitat de la ville de Lille, en partenariat avec l'association GRAAL, la Fondation Abbé Pierre et le Département du Nord, engagent en 2014 une expérimentation de médiation bailleur/locataire visant à convaincre les bailleurs d'entreprendre des travaux liés à la performance énergétique. Des locataires sont repérés par un réseau de donneurs d'alerte pour bénéficier d'un diagnostic sociotechnique à domicile, de conseils personnalisés et d'installation de petits équipements.

Dans un second temps, une médiation est engagée avec le bailleur pour la réalisation de travaux, et les ménages sont quant à eux accompagnés dans la prise en main des nouveaux équipements installés dans leur logement.

Cette expérimentation positive permet d'engager le Slime pour l'ensemble des communes de la Métropole Européenne de Lille et de l'inscrire dans le PIG (2018-2022). Au croisement des politiques sociales et de l'habitat, la démarche y est particulièrement exemplaire. Elle permet l'articulation des dispositifs entre eux et leur intégration dans un programme global intitulé Amélio+ qui est animé par la Maison de l'habitat durable, guichet unique de la rénovation.

Elena Iturra, cheffe de service – Habitat privé et politique de solidarité, Métropole Européenne de Lille :

« Grâce à notre Observatoire de l'habitat privé nous avons constaté que nous ne touchions plus ces locataires depuis l'évolution des aides de l'Anah en 2008. Le Slime constituait un moyen de renouer avec ce public hors radar, qui compte la plus grosse concentration de ménages modestes et d'habitat indigne. Il donnait aussi l'occasion de financer l'accompagnement juridique des locataires du parc privé qui ne pouvaient pas réaliser de travaux, et de permettre à nos deux unités, habitat social et habitat privé, de mieux travailler ensemble. La MEL était dans une logique exclusive d'apporter une aide complémentaire à celle de l'Anah. »

Mélanie Damien – Médiatrice énergétique au GRAAL (partenaire opérationnel) :

« Les dispositifs Anah ne répondaient pas aux besoins des bailleurs. Tout un pan de l'habitat n'était pas rénové, générant de gros problèmes d'impayés de factures sans aucun diagnostic à domicile. Lors de l'expérimentation, nous avons fait la démonstration que les ménages qui n'arrivaient pas à être accompagnés dans les opérations classiques type OPAH ou PIG pouvaient être traités à travers le Slime. Il devenait alors possible d'améliorer les choses, en gain thermique, évidemment, mais aussi en confort de vie pour les ménages. »

Ashley, étudiant et locataire à Lille :

« J'ai choisi cet appartement car le loyer était dans mon budget. Mais j'ai vite remarqué que mes factures d'électricité étaient exorbitantes. Mon agence immobilière m'a assuré que le problème venait de moi, que je consommais trop. À la Maison de l'habitat durable, on m'a conseillé d'aller voir le GRAAL. Leur intervenante a engagé une négociation avec l'agence qui a fini par aboutir à des travaux : les radiateurs et les aérations ont été remplacés. Un an plus tard, ma situation s'est améliorée. J'ai reçu une régularisation d'EDF. Je suis stupéfait de l'économie réalisée, même si la consommation d'énergie reste encore élevée pour la superficie, probablement à cause d'une isolation insuffisante ou défectueuse. »

LE CLER - RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Le CLER - Réseau pour la transition énergétique est une association française agréée pour la protection de l'environnement et créée en 1984. Elle a pour objectif de **promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique.**

En 2022, le CLER - Réseau pour la transition énergétique fédère **un réseau de plus de 300 structures professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire français.** Les adhérents du CLER mènent localement des projets concrets. **Au sein de leur association, de leur collectivité ou de leur entreprise, ils mettent en œuvre la transition énergétique sur le terrain, à l'aide de pratiques locales vertueuses et reproductibles.**

Par la diversité de leurs activités, de leur nature et de leurs champs d'action, ils contribuent à construire une vision transversale et cohérente de l'énergie.

LES MISSIONS DU CLER - RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique a **4 missions principales** :

- > **développer** et animer les réseaux et les dynamiques d'échanges, diffuser les meilleures pratiques ;
- > **accompagner** la transition énergétique grâce à des propositions formulées auprès des pouvoirs publics, de la société civile et des médias ;
- > **informer** et communiquer sur la transition énergétique grâce à des outils numériques, des publications et des événements ;
- > **déployer** des solutions concrètes pour mettre en œuvre la transition sur le terrain.

LES VALEURS DU CLER - RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique rassemble des acteurs engagés dans la transition énergétique réunis autour de valeurs communes. Ils agissent dans l'intérêt de tous, de manière désintéressée et non partisane. **Ses adhérents partagent :**

- > **le constat que la situation énergétique française exige un changement** profond justifié par des raisons environnementales, économiques, sociales et démocratiques ;
- > **l'objectif de réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre**, les risques industriels et les pollutions, de diminuer la dépendance de notre société aux énergies épuisables, protégeant ainsi les ménages, les entreprises et les territoires des variations de prix ou de disponibilité des ressources énergétiques importées ;
- > **la volonté de mettre l'énergie au cœur du développement économique durable** des territoires et au service de l'emploi ;
- > **la vision d'une transition énergétique** qui consiste à valoriser tous les gisements d'économies d'énergie par des actions de sobriété et d'efficacité énergétiques, ainsi que de l'ensemble des potentiels de production d'énergie renouvelable, de manière harmonieuse et adaptée aux territoires d'où elle provient ;
- > **la conviction qu'un changement d'organisation et un renforcement de la démocratie participative** pourront seuls permettre la nécessaire réappropriation des questions énergétiques par les acteurs de terrain : collectivités locales, acteurs socio-économiques et citoyens ;
- > **l'idée que ce changement de modèle doit s'opérer dans la solidarité tous azimuts grâce à :**
 - >> **la mise en œuvre de solutions adaptées** aux ménages modestes afin de lutter contre la précarité énergétique,
 - >> **la construction de coopérations** actives et durables entre territoires ruraux et urbains,
 - >> **la recherche d'une plus grande équité** au niveau international, au sein de l'Union européenne, avec les pays en développement et plus largement avec l'ensemble de l'humanité,
 - >> **le souci de laisser aux générations futures une planète vivable** en leur léguant des bienfaits et des rentes plutôt que des fardeaux.



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

SLIME

Une solution pour agir
contre la précarité
énergétique

SEPTEMBRE 2022

CONTACT PRESSE

Alice Dekker – alice@alicedekker-rp.fr – 06 16 58 21 60